

moindre doute que leurs efforts sont splendides et qu'ils sont entrés en guerre corps et âme, et bien déterminés à sortir victorieux. Tout de même, j'aime à dire à mon honorable ami—s'il ne le sait pas, il devrait le savoir—que si les Etats-Unis avaient fait un effort proportionné à celui que le Canada a fait durant les deux premiers mois de la guerre, en 1914, ils auraient levé une armée de 500,000 hommes au bout des six premières semaines des hostilités, et ils auraient été prêts à les transporter en France au bout de deux mois.

Pour résumer toute la question, je prierais mon très honorable ami de se rendre compte que c'est une élection pendant la guerre et que lui-même nous a forcés à faire cette élection. Quant à ce qui concerne le refus de la franchise électorale aux personnes d'origine étrangères, il y a plusieurs considérations dont mon très honorable ami n'a tenu aucun compte. Proposera-t-il sérieusement que nous devrions enrôler les étrangers de nationalité ennemie et les envoyer combattre dans les tranchées, en France ou dans les Flandres, contre leurs compatriotes, des hommes de même sang qu'eux, peut-être même des hommes qui ont été leurs compagnons d'enfance? Si mon très honorable ami prétend que nous devrions donner à ces étrangers le droit de voter à la prochaine élection sur la question de la guerre actuelle, va-t-il hésiter à déclarer que nous devrions les soumettre au même service militaire que les autres citoyens du Canada? S'il accepte cette opinion, il devra, me semble-t-il, accepter l'autre. Cependant, il s'est bien gardé, et pour cause, d'aborder cette question. Ce serait un crime que d'envoyer ces étrangers au front pour combattre leurs compatriotes. Bien plus, ce serait de la cruauté: en effet, la naturalisation comme sujets britanniques du Canada n'a plus de force du moment qu'ils sont hors des limites du pays; et s'ils étaient envoyés au front et qu'ils fussent faits prisonniers par les Allemands ou les Autrichiens, il est certain qu'ils seraient fusillés. Sous ces circonstances, quel est celui qui oserait soutenir que nous devrions enrôler ces étrangers de force et les envoyer au front pour combattre contre des hommes de leur propre sang? Et puis, si nous en venions là, quel résultat obtiendrions-nous? Les autorités militaires ne nous permettraient pas une semblable imprudence. Je n'ai pas un mot de reproche quant à la loyauté de ces étrangers à leur pays d'adoption. Durant toute cette guerre, la majorité d'entre eux se sont conduits d'une manière raisonnable. Mais personne ne peut douter que les liens du sang leur parlent éloquentement, tout autant qu'à nous. Personne ne peut douter que ces étrangers ont une certaine sympathie pour leurs compatriotes qui combattent contre nos troupes dans les tranchées d'outremer. Supposons que n'existent pas les dangers que l'autorité militaire appréhende, qui osera soutenir que, dans un cas donné, la sympathie d'un étranger pour ses compatriotes ne l'emportera pas sur la loyauté qu'il doit à son pays d'adoption? Si cela arrivait, une, deux, ou trois fois, quel serait le résultat? Si mon très honorable ami avait vu quelques-uns des télégrammes que j'ai lus au sujet de ce qui est arrivé à quelques régiments de la Nouvelle-Zélande, il y a dix-huit mois, il se rendrait compte que de telles considérations sont d'un poids plus grand qu'il ne semble disposé à le croire.

#### LE POINT A DECIDER.

Si j'ai réussi à vous prouver qu'il nous est impossible d'enrôler ces étrangers de force et de les envoyer aux tranchées pour combattre leurs compatriotes, qu'en résulte-t-il? Quelle est la question vitale de l'élection prochaine? Il s'agit de décider, par cette élection, de la part que le Canada prendra dans cette guerre, de la nécessité d'envoyer des renforts à nos soldats d'outremer qui occupent la première ligne de